

Eleveurs de ruminants

Le virus Schmallerberg (SBV) a été identifié pour la première fois fin 2011 chez des ruminants (ovins, bovins et caprins) en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Grande Bretagne puis le 25 janvier en France. Ce nouveau virus s'apparente à une famille de virus connus (*Orthobunyavirus*) mais non observés en Europe jusqu'alors.

Ce virus est très vraisemblablement transmis par des insectes piqueurs, des Culicoïdes mais peut-être aussi par des moustiques. Cette maladie ne se transmet probablement pas à l'homme (aucun élément en ce sens actuellement).

Quand suspecter des symptômes dus au virus Schmallerberg ?

Le virus Schmallerberg apparaît susceptible d'entraîner chez les ruminants adultes des symptômes bénins, voire inapparents (fièvre, diarrhée, baisse de production laitière observées chez les bovins).

Actuellement les **principaux signes d'appels** sont :

Naissance de **nouveaux nés malformés, avortements, mortinatalités** résultant de l'infection des femelles en gestation.

Avortements, mortinatalités



Les malformations congénitales touchent principalement **le squelette et le système nerveux** et semblent assez spécifiques :

Blocage des articulations
(arthrogrypose)



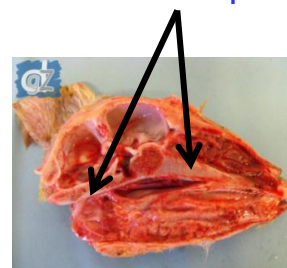
Torticolis



Raccourcissement des tendons du jarret



Absence ou réduction du cerveau à l'autopsie



Ceci entraîne la mort immédiate ou des signes nerveux marqués

Actuellement dans l'ensemble des pays ayant identifié des cas, la très grande majorité de ceux-ci concerne **des élevages ovins**. Les cas chez les bovins et les caprins sont pour l'instant de moindre fréquence, mais la vigilance doit être de mise.

Conduite à tenir si vous observez ce type de malformations

Il convient de **prévenir votre vétérinaire sanitaire** qui viendra entreprendre un diagnostic selon le protocole de surveillance mis en place

En cas de suspicion ou de diagnostic positif, aucune mesure réglementaire n'est prévue

en dehors des mesures habituelles de non vente d'animaux visiblement malades